

**URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Stijn DEBECKER et Madame Allison LEFEBURE, demeurant à 1390 Néthen, rue de Hamme-Mille, n° 76.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, rue du Vénérable, sn, cadastré 1^{ère} Division, section C, numéro 577/E.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale et l'abattage d'un arbre remarquable au sens de l'article R.IV.4-7, alinéa 1^{er} - 2^o du CoDT, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un volume principal de 11,25 m de largeur sur 7,50 m de profondeur, implanté parallèlement à la rue du Vénérable;
- d'un volume secondaire comprenant un étage, accolé à la façade avant du volume principal, de 4,50 m de largeur sur 1,90 m de profondeur par rapport à cette façade;
- d'un volume secondaire sans étage, accolé à la façade arrière du volume principal, de 10,50 m de largeur sur 4,50 m de profondeur par rapport à cette façade.

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- la superficie du volume annexe carport est supérieure à 40 m² (+/- 44,5 m²) et dépasse le tiers de la superficie du volume principal (*Implantation, Alignement/largeur*);
 - le volume secondaire accolé à la façade arrière du volume principal de l'habitation occupe plus de 40% de la longueur de cette façade (*Implantation, Alignement/Largeur*);
 - ce volume secondaire est surmonté d'une toiture plate (*Gabarit/ Volumétrie, Volumétrie de toiture*);
 - l'ensemble formé par le volume principal et les volumes secondaires qui lui sont accolés est implanté à moins de 3 mètres de la limite parcellaire latérale gauche (2,02 m) (*Implantation, Alignement/largeur*);
 - la profondeur des volumes secondaires accolés au volume principal implanté parallèlement à la voirie, est supérieure à 6 mètres (6,40 m) (*Implantation, Profondeur de bâtisse*);
 - la mise en œuvre d'une couverture de toiture de type membrane EPDM pour le volume secondaire accolé à la façade arrière du volume principal n'est pas conforme (*Matériaux et Couleurs, Toitures*);
 - l'ensemble des baies de la façade arrière du volume principal et du volume secondaire accolé à sa façade arrière n'est pas caractérisé par une dominante verticale (*Baies/Composition, Rapport vide plein*);
- en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté :

- de manière électronique en adressant une demande par e-mail : cadredevie@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
 - le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Véronique VANDEN BULCKE, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.12 - urbanisme@beauvechain.be). Cette permanence est supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.55, ✉ : cadredevie@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 octobre 2026 au 28 octobre 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :

La Directrice générale f.f.,

Mélanie LOGIST



La Bourgmestre,

Carole GHIOT